



EIDGENÖSSISCHES POLITISCHES DEPARTEMENT
DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL
DIPARTIMENTO POLITICO FEDERALE

p.o.412.11.

Notification
aux Etats parties à

L'ACCORD
INSTITUANT LA CONFERENCE EUROPEENNE DE BIOLOGIE MOLECULAIRE
signé à Genève le 13 février 1969

RATIFICATION PAR L'ITALIE

Le Département Politique Fédéral informe les Etats parties qu'en application de l'article XI, paragraphe 2, de l'Accord instituant la Conférence européenne de biologie moléculaire, signé à Genève le 13 février 1969, ledit accord a été ratifié par l'Italie le 20 juin 1972.

Conformément à son article XI, chiffre 4, lettre b), l'accord est entré en vigueur pour l'Italie, le 20 juin 1972.

Les Etats qui, à ce jour, ont ratifié, accepté ou approuvé l'accord ou qui y ont adhéré sont les suivants: Suède, République Fédérale d'Allemagne, Suisse, France, Norvège, Pays-Bas, Grande-Bretagne, Autriche, Danemark, Israël, Espagne, Grèce et Italie.

Berne, le 12 juillet 1972